

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9

Date de la convocation : 23/07/2021
Date d'affichage : 04/08/2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances depuis la crise sanitaire, soit : la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Brigitte DELHIER, Alice GARNY, Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER, Luc DUPRIEZ, Jacques MOREY, Mickael MUNIER, Sébastien VITTE.

Absents : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, Alice GARNY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il ou elle a acceptées.

2021-27 SYNDICAT DU COLLEGE, RETRAIT DE LA COMMUNE DE VENISEY

Mme la Présidente du Syndicat du Collège de Jussey a notifié à l'ensemble des communes rattachées au collège ; la délibération relative au retrait de la commune de Venisey du syndicat et invite à délibérer sur le sujet.

Si aucune délibération est prise, cela sera pris comme un refus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité

ACCEPTE le retrait de la commune de Venisey au syndicat du Collège de Jussey

Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Pour 7
Contre 0
Abstention 2

2021-28 OPTIMISATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG, 2EME TRANCHE (E 8418)

Madame le maire rappelle la délibération n° 2014-35 du 1^{er} octobre 2014 concernant l'optimisation de l'éclairage public et dans laquelle le Conseil municipal s'engageait à mandater le SIED 70 pour la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et pour la gestion des Certificats d'économies d'énergie générés par cette opération de rénovation de l'éclairage public.

Madame le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux dans le bourg, 2ème tranche, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement de 3 luminaires existants sur des supports en béton équipés de lampes à vapeur de sodium de 150 W par des luminaires, en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés de leds d'une puissance totale de 45 W programmable pour un abaissement 8 heures par nuit.

Madame le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Madame le maire propose au conseil municipal de retenir, pour ses qualités esthétiques et techniques, le luminaire type Izylum, Classe 2, IP 66, équipé d'un ballast ferromagnétique, ULOR <3%, et d'une efficacité lumineuse led+driver > 90lum/W, teinte RAL 9006 (couleur grise).

Madame le maire précise qu'en conclusion du diagnostic établi par le SIED 70, le remplacement des luminaires permettra une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et pourra générer des Certificats d'économies d'énergie.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le programme des travaux présentés par Madame le maire.

DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le maire.

AUTORISE Madame le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.

Pour 9

Contre 0

Objet : PLAN DU VILLAGE AU GRAND PONT

Madame le Maire s'est renseignée auprès de l'association qui avait mis en place, le panneau existant au Grand Pont pour indiquer des randonnées, l'association est dissoute, le panneau n'appartient plus à personne.

Madame le Maire propose d'utiliser ce panneau pour y installer un plan du village. Elle a échangé avec ses adjoints pour optimiser les indications à y faire figurer et à demander un devis à Repro System imprimerie.

Le conseil municipal, décide d'ajourner cette délibération afin de demander d'autres devis à Infograph et Boomerang.

2021-29 SUBVENTION CINE-SOUPER

Le MRJC Haute-Saône a sollicité la Mairie de LAVIGNEY pour l'organisation du ciné-souper qui se déroulera sur trois jours, afin de fêter les 10 ans de cet évènement. A cette occasion, il demande une subvention exceptionnelle de 1 000€ maximum. La commune de Lavigney a toujours prêté gracieusement la salle des fêtes, la vaisselle afin de préparer les repas, mais n'a jamais versé de compensation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité

ACCEPTE de verser une subvention de 150€ (cent cinquante euros)

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette subvention

Pour 5

Contre 4

2021-30 CONTRE L'AUGMENTATION DES FRAIS DE GARDERIE ONF

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

Pour 9
Contre 0

2021-31 CONVENTION EPANDAGE DES BOUES AVEC CHAMBRE D'AGRICULTURE

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'élimination des boues d'épuration urbaine par épandage en agriculture n'est possible que si ces dernières sont hygiénisées et font l'objet d'un contrôle de leur qualité microbiologique.

Lavigney possédant une petite station d'épuration, a eu comme seule proposition de transporter ses boues dans une autre station pour éliminer ses boues.

La chambre d'agriculture propose de signer une convention avec notre commune pour le suivi agronomique réglementaire des épandages de boues de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

ACCEPTE de signer la convention de la Chambre Agriculture-épandage des boues
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette convention

Pour 9
Contre 0

2021-32 AUTORISATION DES REJETS FROMAGERIE DU TERTRE

Madame le Maire, rappelle qu'une nouvelle fromagerie est envisagée à Lavigney, la DDT a donné son accord pour la construction et pour poursuivre le dossier, le gérant a besoin d'un arrêté autorisant des rejets des effluents de la fromagerie dans le réseau d'assainissement de la commune de Lavigney. Madame le Maire présente tous les documents en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

ACCEPTE de prendre l'arrêté

AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires et signer les documents afférents

Pour 9

Contre 0

2021-33 SURENDETTEMENT D'UN ANCIEN ADMINISTRÉ

Madame le Maire informe que la commission de surendettement de la Haute-Saône a élaboré des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Ces mesures prévoient un effacement de dettes.

Madame le Maire donne à l'ensemble des conseillers les documents afférant à ce surendettement, pour qu'ils puissent prendre connaissance plus amplement du dossier.

Le surendettement s'élève à 118.75€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

ACCEPTE la décision de la commission de surendettement

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier

Pour 9

Contre 0

2021-34 DM ERREUR DE SAISIE D'UNE LIGNE BUDGETAIRE

Erreur de saisie d'une ligne budgétaire le montant de 7200€ a été saisi dans la ligne 1641/041 au lieu de la ligne 1641/16 cette ligne budgétaire permet de rembourser le crédit en cours.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros	7 200.00 €	
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	7 200.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		7 200.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		7 200.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

ACCEPTE de modifier le budget pour corriger l'erreur

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette modification

Pour 9

Contre 0

2021-35 TRAVAUX ACCESSIBILITE EGLISE

Madame le Maire informe que M. Olivier CHAUDOT du service SUHC/CP de la DDT est venu visiter l'église de Lavigney le 23 juin 2021. Il en ressort que l'église doit être mise aux normes au niveau de l'accessibilité et des travaux sont donc souhaités.

- Nez de marche,
- Contremarche et pose d'une bande d'éveil à la vigilance en haut des escaliers,
- Prévoir l'installation de mains courantes de part et d'autre des escaliers de l'église,
- Prolongement des mains courantes côté rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

ACCEPTTE d'engager des travaux d'accessibilité pour l'église

AUTORISE Madame le Maire à demander des devis

Pour 9

Contre 0

QUESTIONS DIVERSES

- Faire couper une branche d'érable touchant la croix,
- Repeindre la fontaine ronde.

Le maire Brigitte DELHIER

